Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_042-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 16 février 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-042

Le lundi 16 février 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 8 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Magali ONEN-VERGER pouvoir à Philippe GUESDON, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Michèle MOISAN pouvoir à Hervé VAN PRAAG, Roger COSTARD pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Pascal GODET pouvoir à Dominique BRIAND

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_042-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 16 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Transports et Mobilité	N° DE L'ACTE : CA- 2026-042
MOBILITES		
Objet : Transports scolaires - Tarifs - Approbation		

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Dinan Agglomération organise les transports scolaires à l'intérieur de son ressort territorial.

Suite à l'intégration de nombreux circuits scolaires transférés par la Région Bretagne (réseau BREIZHGO) lors de la rentrée scolaire de septembre 2025, puis prochainement en septembre 2026, le réseau de transports scolaires DINAMO comptera plus de 70 circuits spécifiques (Service à Titre Principal Scolaire -SATPS).

Pour harmoniser la gestion des titres de transports scolaires DINAMO de tous ces élèves, Dinan Agglomération déploiera une billettique interopérable KorriGo et sans contact, et gèrera en régie l'instruction et l'encaissement des abonnements aux transports scolaires DINAMO.

A partir de la rentrée scolaire 2026-2027, la tarification proposée sera la suivante :

Titre	Montant
Abonnement scolaire 1er ou 2e enfant (annuel et forfaitaire)	130€
Abonnement scolaire 3er enfant (annuel et forfaitaire)	65 €
Abonnement scolaire 4er enfant et + (annuel et forfaitaire)	Gratuit
Abonnement Stagiaire ayant déjà un abonnement scolaire DINAMO *(jusqu'à 12 semaines)*	Gratuit
Abonnement Stagiaire sans abonnement scolaire DINAMO *(Jusqu'à 12 semaines)*	40 €
Abonnement relais scolaire en complément d'un abonnement annuel scolaire BreizhGo (annuel et forfaitaire)	65 €
Correspondants d'un élève ayant un abonnement scolaire DINAMO	Gratuit
Renouvellement de la carte KorriGo	8€
Majoration pour inscription tardive	+ 40 €
Majoration pour élèves domiciliés hors agglo	+ 130 €

Le tarif de l'abonnement scolaire de base (130€) est calé sur le tarif de l'abonnement annuel régional Breizhgo.

Le montant du renouvellement de la carte KorriGo en cas de perte ou de vol, est calé sur l'accord collégial des partenaires de la communauté KorriGo. La carte KorriGo initiale est délivrée gratuitement.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_042-DE

L'abonnement relais scolaire DINAMO est créé pour les élèves s'étant déjà acquitté d'un abonnement scolaire BREIZHGO.

De même, un abonnement spécifique est créé pour les élèves stagiaires sans abonnement scolaire DINAMO souhaitant emprunter les transports scolaires pour leur période de stage.

La majoration pour les élèves domiciliés hors agglomération s'appliquera notamment aux élèves de Plesder.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 3111-7 à L. 3111-10,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 214.8,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la tarification applicable aux transports scolaires DINAMO présentée ci-dessus, applicable à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

Par délégation
Le Vice Président
Alain JAN

DINAN AGGLOMÉRATION